Ce fichier a été téléchargé le Sunday 8 November 2026 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
March 29, 2024

- Citer cette page

**Pour citer cette page**

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on March 29, 2024, consulted on Nov. 8, 2026.
Permalink : https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/

# Code civil

## Section I — De l'action en partage, et de sa forme

### Extrait

### Article 840

#### Version du April 19, 1803

**Texte source :** ***Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.***

Les partages faits conformément aux règles ci-dessus prescrites, soit par les tuteurs, avec l'autorisation d'un conseil de famille, soit par les mineurs émancipés, assistés de leurs curateurs, soit au nom des absens ou non présens, sont définitifs : ils ne sont que provisionnels, si les règles prescrites n'ont pas été observées.

---

#### Version du Jan. 1, 1835

**Texte source :** ***Modification de l'orthographe.***

Les partages faits conformément aux règles ci-dessus prescrites, soit par les tuteurs, avec l'autorisation d'un conseil de famille, soit par les mineurs émancipés, assistés de leurs curateurs, soit au nom des absents ou non présents, ~~absens ou non présens,~~ sont définitifs : ils ne sont que provisionnels, si les règles prescrites n'ont pas été observées.

---

#### Version du Dec. 14, 1964

**Texte source :** ***Loi n° 64-1230 du 14 décembre 1964 portant modification des dispositions du code civil relatives à la tutelle et à l'émancipation.***

Les partages faits conformément aux règles ci-dessus prescrites ~~prescrites, soit par les tuteurs, avec l'autorisation d'un conseil de famille, soit par les mineurs émancipés, assistés de leurs curateurs, soit~~ au nom des absents et non-présents sont définitifs; ~~ou non présents, sont définitifs :~~ ils ne sont que provisionnels ~~provisionnels,~~ si les règles prescrites n'ont pas été observées.